

Signalement d'un danger grave et imminent

Ce registre est tenu au bureau du chef d'établissement
 Une copie du signalement est adressée au Directeur académique
 Les signalements sont présentés au CHSCT Départemental compétent

Agent public exposé au danger :

Nom : PETIT C BT éducation 45

Prénom : Christophe

Etablissement
 Nom : Collège Guillaume de Lorris
 Adresse : 3 rue S. Lagar
 Tel :
 Mail :

Chef d'établissement
 Nom : Mme Frechet
 Prénom :

Nom du membre du CHSCT si : - Nous requérons toute votre attention quant à la situation générale et globale existant au sein du collège Guillaume de Lorris.

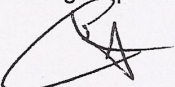
Nature et description du danger : Celle-ci est en mesure de provoquer des dommages à notre intégrité physique et mentale dans l'exercice de nos fonctions et pose directement la question de la responsabilité civile et pénale de l'employeur, au regard de ses obligations réglementaires, (directives européenne de 1989, accord interprofessionnel de 2010).

Cause du danger grave et imminent : - Les faits : Attouchement sur deux collègues, absence de réaction de la hiérarchie à la hauteur des faits. Décision a été prise le mardi 24 mars à 16h00 par le groupe des professeurs présents de poser leur droit de retrait individuellement. Ces faits s'inscrivent dans une dégradation générales des conditions de travail des personnels (enseignants, agents) et usagers et dans une absence régulière de la hiérarchie pour régler les difficultés; faits qui avaient précédemment motivé un préavis de grève pour le 31 mars 2015.

- La loi précise: «la collectivité publique est tenue de protéger les fonctionnaires contre les menaces, violences, voies de fait, injures, diffamations ou outrages dont ils pourraient être victimes dans l'exercice de leurs fonctions, et de réparer ».

Date : 26/03/2015 Heure : 14h00

Signature
de l'agent public



Signature
du chef d'établissement

Signature
du membre du CHSCT si à l'origine du
signalement *

Mesures prises ou suite donnée par le chef d'établissement :

Une copie de ce signalement a été transmise au Directeur Académique le :

Mesures prises ou suite donnée par le Directeur académique :

* Le cas échéant.